

Sur le procédé

SOMATHERM PERT

Famille de produit/Procédé : Système de canalisations en PE-RT

Titulaire :

**Société PIPE WATER SOLUTIONS,
SLU**

Autovia A-92 Km.209 C.P
ES-18370 Moraleda de Zafayona,
Granada

Tél. :

Email :

Internet : www.pipex.es

Distributeur :

**Société Ayor Water & Heating
Solutions**

13 place Francheville - BP 202
FR-24052 Périgueux CT Cedex 9

Tél. :

Email :

Internet : www.ayor.fr

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 14.1 - Equipements / Systèmes de canalisations pour le sanitaire et le génie climatique

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale à l'Avis Technique n° 14.1/24-2339_V2	ANGAMOUTTOU José	KIRCHHOFFER Matthieu

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société PIPE WATER SOLUTIONS, SLU de ne fournir à la société Ayor Water & Heating Solutions, en vue de la commercialisation sous la dénomination SOMATHERM PERT, que le procédé PWS PERT,
- de la société Ayor Water & Heating Solutions, de ne distribuer sous l'appellation commerciale SOMATHERM PERT, que le procédé PWS PERT que lui fournit la société PIPE WATER SOLUTIONS, SLU.

Le Groupe Spécialisé n° 14.1 - Equipements / Systèmes de canalisations pour le sanitaire et le génie climatique de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé SOMATHERM PERT, le même Avis que celui formulé sous le n° 14.1/24-2339_V2 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.